

COMPTES RENDUS

BOSCOLO (Alberto). *L'abbazia di San Vittore, Pisa e la Sardegna*. Padova, Cedam, 1958, in-8°, 153 p.

[publication de la *Deputazione di Storia patria per la Sardegna*].

Depuis que Blancard en publiant la charte latino-sarde du fonds de Saint-Victor de Marseille écrite en caractères grecs avait attiré l'attention des érudits provençaux sur les lointains prieurés sardes de notre abbaye marseillaise, près de cent ans se sont écoulés. Cependant dans le chartrier de l'abbaye, à côté de cette pièce curieuse qui a figuré plusieurs fois dans les expositions des Archives départementales, il y avait d'autres parchemins moins spectaculaires, mais tout aussi intéressants. La plupart ne figuraient pas dans le cartulaire et tous ceux qui se sont intéressés à Saint-Victor les ont négligés jusqu'à présent. La pénétration victorine en Sardaigne méridionale et notamment dans la région de Cagliari avait cependant attiré tout naturellement l'attention des historiens sardes qui ont consacré plusieurs articles à cette question, mais qui n'avaient à leur disposition qu'une documentation limitée.

L'ouvrage de M. le professeur Boscolo a le mérite d'apporter pour la première fois une synthèse complète sur les prieurés sardes de Saint-Victor en utilisant toutes les sources connues, qu'elles soient marseillaises, sardes, pisanes ou même catalanes. Il y a près de cinq ans, M. Boscolo est venu aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône pour prospecter le riche fonds d'archives de l'abbaye. Des microfilms de toutes les chartes concernant les prieurés sardes ont été envoyés à l'Institut des Etudes historiques de Cagliari, où ils ont été étudiés avec beaucoup de soin. Ils seront d'ailleurs édités intégralement dans une prochaine publication. Dès à présent M. Boscolo a pu les utiliser pour en tirer une brillante synthèse sur l'expansion victorine en Sardaigne.

C'est grâce à l'activité réformatrice des abbés Bernard et Richard de la famille des vicomtes de Rodez et de Millau, que Saint-Victor a pu s'établir à la fin du XI^e siècle en Sardaigne. En effet, l'abbaye de Saint-Victor est à cette époque tout acquise à la réforme grégorienne et protégée par les papes. Ceux-ci, pour propager l'influence romaine en Sardaigne où le clergé est encore imprégné de traditions byzantines, favorisèrent auprès des juges l'implantation des moines bénédictins. Elles se manifesta tout d'abord en Gallure vers 1089. Gênée par l'hostilité des Pisans et des juges locaux au Nord de l'île, la pénétration se développa avec beaucoup plus d'ampleur au Sud dans le judicat de Cagliari. En quelques années, grâce à l'activité du légat du pape Lambert, le prieuré victorin de Saint-Saturne de Cagliari acquit autour de cette ville un domaine très vaste au détriment des biens de l'archevêque de Cagliari et des évêques de Ollia et de Sulcis. Il contrôlait toute la côte du cap Saint-Elia à Nora et no-

tamment les salines dont l'exploitation était fructueuse. Au XII^e siècle des moines devinrent évêques de Sulcis et Dolia et l'influence de Saint-Victor durant la première moitié de ce siècle fut prépondérante.

Cependant l'emprise économique de Pise grandissait dans l'île et se doublait d'une activité politique qui ne pouvait qu'être hostile aux moines marseillais. Dès le XII^e siècle les archevêques de Pisà, devenus légats apostoliques en Sardaigne, favorisèrent l'archevêque de Cagliari qui cherchait à rentrer en possession des biens que les moines lui avaient enlevés. D'où de nombreux procès. Au XIII^e siècle les difficultés continuèrent. Au début cependant un habile prieur de Saint-Saturne réussit à maintenir les droits des moines et à rester en contact avec l'abbaye marseillaise. Mais à partir de 1226 le prieuré commença à décliner. Les Pisans le dépouillèrent de ses droits sur les salines, et lorsqu'en 1257 Cagliari passa entièrement aux mains des Pisans, les marchands marseillais durent y abandonner complètement leur trafic et se replier sur l'Arborée et le Logodure, où les Victorins avaient encore quelques biens et du crédit. Le prieuré de Saint-Saturne faillit passer à l'hôpital neuf de la Miséricorde de Pise qui l'occupa un moment. Saint-Victor en obtint la restitution, après procès porté en cour romaine, mais de nombreux biens ne furent pas rendus.

Avec le XIV^e siècle la décadence devint plus profonde encore. En 1324 les Catalans, assiégeant les Pisans dans la citadelle de Cagliari, se servirent du monastère comme défense de leur camp et il subit de gros dommages. Le prieuré vivota encore quelque temps ; Saint-Victor s'en désintéressant de plus en plus, Pierre III d'Aragon le donna en 1363 à l'ordre des chevaliers de Saint Georges d'Alfama. En réalité cette donation resta sans effet et c'est l'archevêque de Cagliari qui recueillit en fait ce qui restait des biens de l'ancien domaine des Victorins.

Ainsi finit l'histoire des moines marseillais en Sardaigne ; mais dans un dernier chapitre M. Boscolo, en résumant leurs activités dans l'île, montre que leur influence a été profonde et durable. Ils ont joué un rôle important non seulement dans l'implantation de la réforme religieuse, mais aussi dans la mise en valeur agricole et le renouveau commercial. Les églises romanes du Sud de l'île gardent encore la trace de leur influence sur le plan architectural.

Une carte de la Sardaigne montre l'implantation des moines victorins dans l'île ; des appendices précieux renferment une liste complète des églises possédées par les prieurés de Saint-Victor avec identification et références, les noms des prieurs connus de Saint-Saturne de Cagliari et Saint Nicolas de Guzule et enfin une note bibliographique. La liste des articles parus en Sardaigne sur l'activité des Victorins sera une révélation pour les Provençaux.

En fait le livre de M. Boscolo, très clair et documenté directement sur les originaux, permet de connaître parfaitement la question sans recourir à la bibliographie antérieure, et c'est pourquoi nous le recommandons tout particulièrement à l'attention des historiens français. Seul ce spécialiste éminent du Moyen-Age sarde pouvait, aussi parfaitement, replacer la pénétration victorine en Sardaigne dans son contexte local et la relier aux grands courants politiques, religieux et économiques de l'histoire méditerranéenne.

LIVET (Roger) et ROUX (Augustin). *Eléments d'histoire agraire d'un terroir provençal [Saint-Saturnin-les-Apt]*. Aix-en-Provence, La Pensée universitaire, 1957, in-8°, (coll. *Archives de Provence*, II.).

Dans cet ouvrage, modeste par ses dimensions, mais riche de matière, il nous est prouvé qu'une interprétation quantitative bien conduite de documents agraires, à première vue assez dépouillés de substance humaine, peut fort bien nous apporter une évocation précise et vivante du monde rural et de ses problèmes à une époque déterminée. Il s'agit, en l'espèce, entre le milieu du XVI^e siècle et les approches de la Révolution, d'un secteur très limité de la Provence intérieure : les auteurs s'en étant volontairement tenus au fonds documentaire, très localisé, mais très riche de possibilités d'approfondissement, dont ils disposaient. Mises de côté quelques sources accessoires, il s'agit essentiellement du fonds Ripert-Monclar, célèbre Procureur général au Parlement de Provence vers 1750, se rapportant au terroir de St-Saturnin-les-Apt.

Nous sommes ici sur la bordure septentrionale du bassin d'Apt, élément avancé des plaines vauclusiennes, entre les puissants massifs calcaires de Sault et St Christol au Nord, et du Lubéron, au Sud. L'érosion différentielle y a déterminé un relief complexe (pentes montagneuses, plaines, buttes et « cuertas ») offrant à l'occupation humaine des possibilités très inégales de sols d'arrosage et d'exposition : certaines d'entre elles, spécialement dans la montagne, sont aujourd'hui complètement dévalorisées, mais elles se trouvaient toutes systématiquement exploitées dans les conditions démographiques et économiques de l'ancienne Provence. Les auteurs nous précisent, très opportunément, que St-Saturnin, qui ne dépasse guère actuellement le chiffre de 900 habitants, en comptait largement plus de 2.000 à la fin du XVIII^e siècle.

Les documents étudiés sont également replacés dans leur cadre historique : un rappel des seigneuries successives où St-Saturnin s'est trouvé incorporé. Nous y apprenons beaucoup sur certains aspects, souvent peu connus, de l'histoire locale aptésienne. Nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur. Disons seulement ici qu'une bonne partie du fief de St-Saturnin a relevé pendant longtemps de la juridiction papale. Mais les droits du Saint Siège ont subi, au cours des temps, de sérieuses atteintes, spécialement de la part des d'Agoult, Comtes de Sault, très longtemps, par leurs différentes branches, seigneurs de St-Saturnin. Cette seigneurie passe enfin à Ripert-Monclar (1750). Celui-ci, lors de la disgrâce des parlements, se retire dans sa propriété familiale de Bourgane et se montre désireux d'administrer de façon rationnelle et plus rentable, au moins pour l'avenir, ses possessions personnelles et ses fiefs, partageant ainsi les préoccupations de bien des nobles ses contemporains.

Il s'agissait notamment de remettre à jour ces fameux terriers où depuis l'origine des temps médiévaux se trouvaient consignés, en même temps que l'étendue de chaque parcelle de bien roturier, le montant de la redevance seigneuriale qui lui était intimement associée. Cette rénovation devait permettre, en s'appuyant sur l'autorité de la tradition, de remettre en vigueur nombre de droits qui n'étaient plus perçus, tombés en désuétude par négligence ou par fraude. Minutieuse et coûteuse enquête que va conduire le secrétaire du marquis, un certain Mouret, d'Aix-en-Provence. Nous nous trouvons alors au cœur de la source documentaire analysée par MM. Livet et Roux.

La méthode de Mouret est double : d'abord étudier une à une, telles

qu'elles se présentent au moment de l'enquête, les différentes parcelles du terroir, en vérifier les tenanciers, la superficie et le cens, ensuite par une méthode régressive, remonter dans le temps et en dresser, en quelque sorte, la « généalogie fiscale ».

Quelles sources Mouret a-t-il à sa disposition ?

D'abord plusieurs « cadastres » s'échelonnant chronologiquement du milieu du XVI^e jusqu'à une époque très voisine de l'œuvre entreprise. Le secrétaire de Ripert-Monclar recourt également à ces « reconnaissances » de droits que les tenanciers étaient périodiquement invités à renouveler envers leur seigneur, qui mettaient presque infailliblement en effervescence le monde paysan, provoquaient de longues procédures se terminant généralement par ces « transactions » qui constituent pour Mouret un troisième élément documentaire.

Du point de vue formel ces différentes sources se ramènent à deux aspects principaux :

— des plans parcellaires, souvent imprécis et incomplets, à l'exception de trois d'entre eux, de l'un surtout, où s'associent, de très heureuse façon, texte et schéma cartographique.

— des dossiers correspondant chacun à un quartier du terroir de St-Saturnin, renfermant, approximativement, cette généalogie des parcelles et des cens dont parle Mouret. (Les auteurs s'efforcent de nous en donner un aperçu matériel par une très opportune reproduction photographique) La confection de ces dossiers a été une énorme entreprise dont ne s'approcherait que d'assez loin la tâche, de même intention, mais d'envergure bien moindre, réalisée dans le fonds de l'abbaye de St-Césaire d'Arles.

Bien que la valeur documentaire de ces dossiers comporte de sérieuses limitations — et l'on nous en présente une étude critique approfondie — les renseignements qu'on en peut tirer sont particulièrement instructifs. D'un dossier plus ancien au suivant, nous voyons les mêmes biens roturiers le plus souvent se fragmenter devant les exigences en terre, c'est à dire en moyens d'existence, d'une population croissante de petites gens, — mais parfois, inversement, se regrouper localement sous l'influence d'une fortune bourgeoise soucieuse de se matérialiser en biens fonciers.

À quelles conclusions cette analyse des documents patiemment collectés par le secrétaire de Ripert-Monclar conduit-elle les auteurs ? Elles peuvent se ramener aux points suivants :

— augmentation de la superficie des terres cultivées par conquête du sol arable sur les terres gastes, mouvement particulièrement accusé dans la montagne, mais qui se manifeste également en plaine,

— parallèlement, augmentation du nombre des propriétaires, mais dans des proportions nettement plus élevées,

— d'où une diminution de la superficie moyenne des parcelles, et sans doute, des propriétés,

— mais inversement, constitution de quelques grandes propriétés appuyées sur la richesse bourgeoise.

Au total, l'équilibre relatif de la société rurale, tel qu'il pouvait apparaître au milieu du XVI^e siècle, se trouve rompu en deux directions opposées.

L'intérêt de l'ouvrage est, en outre, de nous faire assister très concrètement

tement à cette double évolution : défrichements auxquels procèdent les petites gens dans la montagne, création de nombreux hameaux ou bastides isolées prenant le nom de leur fondateur, incidences de ces installations sur l'état des forêts dont la dégradation croissante est un des soucis majeurs de la communauté de St-Saturnin ; à l'inverse, nous voyons pratiquement se constituer le domaine de ce grand « rassembleur de terres » qu'a été Charles de Tamisier.

Une étude approfondie d'histoire locale contribuant à poser les problèmes d'ordre économique, démographique touchant à l'ancienne France rurale, une précieuse indication de méthode, telles sont les caractéristiques de l'ouvrage de MM. Livet et Roux, dans la ligne que traçait jadis Marc Bloch quand, à l'aurore des *Annales d'Histoire économique et sociale*, il soulignait la richesse humaine des documents agraires scientifiquement interprétés.

Ajoutons qu'en appendice nous trouvons quelques précisions utiles sur les principaux droits féodaux du terroir de St-Saturnin, sur les anciennes mesures de superficie —, un inventaire descriptif du fonds du Musée Arbaud. Enfin, une présentation matérielle soignée, quelques croquis géographiques, des graphiques, des reproductions photographiques de quelques documents spécialement choisis ajoutent à l'intérêt de l'ouvrage.

G. GANGNEUX.
